



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2017 A 20 H**

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMAR, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, David RENAUD, Roger ROBIN, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Laure DE FILPO (donne pouvoir à Marie-Jo LADREYT), Aurélie LECUYER (donne pouvoir à Daniel BÉGUET), Christophe SECRET (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 09 juin 2017.

### **2 – TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU « POUTIER » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-150 du Conseil Communautaire de la CCPA en date du 6 juillet 2017 ayant pour objet le transfert des ZAE communales à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la zone d'activité économique du « Poutier ».

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le transfert de la zone d'activité économique du « Poutier » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dans le cadre de ce transfert, il y a lieu de mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain la voirie de la zone d'activité économique du « Poutier ». La Rue de la Dent fait partie du domaine public de la voirie communale classée et a une longueur de 240 Ml.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la mise à disposition de la voirie de la zone d'activité économique du « Poutier » et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dans le cadre du transfert de charges de la zone d'activité économique du « Poutier » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, il est proposé que la Commune continue à effectuer l'entretien des espaces verts et de la voirie. Cette prestation sera compensée par une contribution de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain de l'ordre de 1 200 € correspondant aux 240 Ml de voirie et aux 300 m<sup>2</sup> d'espaces verts à entretenir.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la convention de transfert de charges entre la Commune et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Il autorise le Maire à signer ladite convention.

#### **4 – QUALITÉ DE L'AIR DES BATIMENTS ACCUEILLANT DES JEUNES ENFANTS – DÉLIBÉRATION**

Les collectivités sont soumises à une obligation réglementaire de mesure de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant de jeunes enfants à partir du 1er janvier 2018. C'est dans ce cadre que l'ALEC01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) émet une proposition d'accompagnement de la Commune. Les bâtiments concernés sont le groupe scolaire et le restaurant scolaire et d'accueil périscolaire.

La démarche se constitue en trois temps :

- . Analyse des moyens de renouvellement d'air par évaluation des pratiques de renouvellement d'air et mesures de débit.
- . Diagnostic de la qualité de l'air intérieur.
- . Construction d'un plan d'action pour assurer une qualité de l'air satisfaisante en lien avec les utilisateurs du bâtiment.

Le coût pour l'accompagnement de la Commune par l'ALEC01 est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la mission d'accompagnement de l'ALEC01.

#### **4 – BAIL PROFESSIONNEL : LOYER DU PODOLOGUE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire fait état de la signature du bail avec ce nouveau professionnel de santé au 37A Grande Rue. Un problème est apparu qui concerne la présence de consultations de médecins spécialistes certains jours par mois. Il convient de trouver une solution de repli pour les spécialistes. Le Maire propose de voir avec le médecin installé au 17 Grande rue, la possibilité de mutualisation de son cabinet médical.

Dans l'attente d'une solution pérenne, le Maire propose de réduire le montant du loyer du podologue à hauteur de 9 € par jour d'utilisation des spécialistes en mettant tout en œuvre pour résoudre le problème.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, la proposition de réduire le montant du loyer du podologue à hauteur de 9 € par jour d'utilisation des spécialistes.

#### **5 – ADMISSION EN NON-VALEUR - DÉLIBÉRATION**

La Trésorerie d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY nous communique une proposition de mise en non-valeur d'un montant de 2 159 € correspondant à une taxe de raccordement à l'assainissement collectif datant de 2007 d'un montant de 500 € et à une taxe d'aménagement de 1 659 € datant également de 2007.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, cette proposition.

#### **6 – Questions et informations diverses**

##### **6-1 Fresque sous les halles de la Mairie**

L'artiste en charge du projet a présenté l'état d'avancement. Le Conseil Municipal approuve le graphisme proposé.

Une réunion sur site est programmée le mardi 12 septembre 2017 à 18 heures, au cours de laquelle seront choisies les hypothèses concernant le support de la fresque soit un nouvel enduit soit un panneau plaqué sur le mur.

##### **6-2 Fresque sur le mur d'enceinte du Groupe Scolaire**

La réalisation de la fresque par les enfants de l'école débutera au cours du printemps 2018, préalablement à ceci des travaux de préparation (nettoyage du mur) devront être programmés.

### **6-3 Gérance du Camping Municipal**

Le Maire rappelle que les gérants actuels cessent leur activité au 31 décembre 2017. Une annonce a été passée sur un site internet de petites annonces. Une douzaine de dossiers de candidature a été réceptionnée.

La Commission mise en place pour le choix du restaurant du Point Vert est réactivée. Elle se réunira le mardi 12 septembre 2017 à 18 h 30 pour prendre connaissance des dossiers, établir une « short-list » et définir la procédure de recrutement.

### **6-4 Restaurant Scolaire**

Le Maire fait état de la sensible augmentation des effectifs. La saturation est atteinte puisque Ce sont entre 150 et 170 enfants qui fréquentent le Restaurant Scolaire. En ce début d'année scolaire, les effectifs sont en hausse à SERRIÈRES et à MONTAGNIEU.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter les communes de BRIORD et de MONTAGNIEU pour envisager des solutions dont l'une pourrait être l'extension du bâtiment.

### **6-5 Rue du Pont**

Une modification du carrefour à l'entrée Nord de la rue du Pont s'avère nécessaire, l'Entreprise FAVIER fera parvenir une proposition prochainement.

### **6-6 Travaux réalisés**

- Travaux de voirie : L'Entreprise FAVIER chargée des travaux de point à temps, est intervenue et a également réalisé des bourrelets en enrobé dans la rue de l'Industrie et dans le chemin du Poutier.

- Salle des fêtes : La porte extérieure située à côté de la scène a été changée et après quelques réglages donne entière satisfaction.

- Restaurant Scolaire : Suite au sinistre survenu à savoir des jets de pierre, les vitres ont été changées.

### **6-7 Gérance du Restaurant du Point Vert**

La commission mise en place pour le choix du restaurant du Point Vert rencontrera le gérant afin de dresser un bilan de la saison estivale.

### **6-8 Feu d'artifice 2018**

Constat est fait que cette édition s'est bien passée grâce au travail bénévole des conseillers municipaux et de nombreux citoyens permettant d'assurer d'une manière remarquable la gestion du stationnement et de la sécurité

du site. Par contre, si le temps avait été clément, la buvette « Fêtons Village » aurait été saturée par manque de bénévoles au service.

Le Maire propose de réunir les associations serriéroises pour tenter de mobiliser les énergies lors d'une éventuelle prochaine édition. En effet, les bénéfices des manifestations de « Fêtons Village » (comité des fêtes bénévole) servent à acquérir du matériel qui est mis à disposition de toutes les associations. On peut imaginer lors de cette réunion que les participants se mettent d'accord sur les besoins de matériels à acquérir et qu'ils acceptent le principe de participation lors de la soirée pyrotechnique.

#### **6-9 Station de lavage « PUSSIER »**

Malgré le courrier envoyé au propriétaire par le Maire, rien ne bouge et l'état de délabrement empire. Compte-tenu du transfert de la zone d'activité économique du « Poutier » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, le Conseil Municipal charge le Maire de la contacter afin de relancer le propriétaire.

#### **6-10 DSP Eau Potable**

Le dossier en est à la phase de négociation avec la Société qui a répondu au cahier des charges. Divers points ont été abordés lors de la réunion de négociation afin de tenter de faire baisser le prix proposé. Au jour de cette réunion, l'augmentation du m<sup>3</sup> serait de l'ordre de 35 %. La commission DSP et le bureau de conseils EAU+01 mettent tout en œuvre pour réduire cette augmentation.

Il y aura fatalement une augmentation substantielle du coût de l'eau et de l'assainissement. Sachant que les travaux concernant l'eau et l'assainissement sont financés par les recettes de l'eau potable et compte-tenu des travaux importants d'amélioration des deux réseaux à programmer, des solutions financières devront être trouvées.

#### **6-11 Ordinateurs du groupe scolaire**

Le Maire fait état de la vétusté des ordinateurs mis à disposition des élèves. Tous les matériels ont été récupérés dans des administrations ou des entreprises, ils sont donc obsolètes.

Une proposition est parvenue en mairie. Étant donné le coût élevé de cette proposition, le Conseil Municipal charge le Maire de contacter une autre entreprise afin d'obtenir un devis.

#### **6-12 Travaux à réaliser**

Les travaux au cimetière et au lagunage devraient débiter prochainement.

### **6-13 Ain Habitat**

Les logements construits par Ain Habitat devraient être livrés au mois d'octobre 2017. La construction de la deuxième tranche de logements devrait être réalisée en 2019.

### **6-14 Le Petit Serriérois**

La commission de la communication se réunira le lundi 11 septembre 2017 à 18 h 30 afin de préparer la prochaine édition.

### **6-15 Repas des personnes âgées du 11 Novembre**

Les membres du CCAS se réuniront le mardi 03 octobre 2017 à 18 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 06 octobre 2017 à 20 heures